

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 9 juin 2009 portant modification de l'arrêté du 17 février 2009 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 et du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles**

NOR : SASH0930625A

La ministre de la santé et des sports,

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 et du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 mars 2009 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de : « Mme Osadiuc Diana, née le 26 août 1974 à Chisinau (Moldavie) », lire : « Mme Osadciuc Diana, née le 26 août 1974 à Chisinau (Moldavie) ».

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 9 juin 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service et de la sous-directrice  
des ressources humaines du système de santé :  
*La chef de la cellule de gestion,*

D. BARELLI